

Code postal : 73500

Commune de VAL-CENIS

Code INSEE : 73290

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2019 - 0110

du 11 mars 2019

mis à jour le 11 mars 2019

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 23/03/2004
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPRN de Lanslevillard : Mouvements de terrain – inondation – crue torrentielle - avalanche
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 03/10/2011
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPRN de Lanslebourg : mouvements de terrain – inondation – crue torrentielle - avalanche
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 03/09/2013
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPRN de Termignon : Mouvements de terrain – avalanche – crue torrentielle - inondation
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 23/12/2013
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPRN de Sollières Sardières : avalanche – mouvements de terrain – crue torrentielle - inondation
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 12/07/2016
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPRI Maurienne amont
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 13/11/2017
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPRN de Bramans : mouvements de terrain – crues torrentielles – chutes de blocs - avalanches
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M ² **oui** **non** **X**
prescrit **anticipé** **approuvé** date | |
- ² **Si oui**, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres
- > Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux **oui** **non**

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit** ³ **oui** **non** **X**
- ³ **Si oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T **approuvé** **oui** **non** **X**
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement **oui** **non** **X**
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ **oui** **non** **X**

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Situation de la commune au regard du zonage sismique règlementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nombre
. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Documents accessibles sur « L'observatoire des territoires » (<http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Communes/carteppr.php>).

A noter que le PPR est consultable en mairie et à la préfecture de la Savoie

Cartographies relatives au zonage règlementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Documents accessibles sur « L'observatoire des territoires » (<http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Communes/carteppr.php>), « Géorisques » (<http://www.georisques.gouv.fr/>), « Géoportail » (<https://www.geoportail.gouv.fr/>) et sur le site www.planseisme.fr

A noter que le PPR est consultable en mairie et à la préfecture de la Savoie